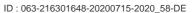
Affiché le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 6 Juillet 2020

le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Salle Le Galion, sous la présidence de Monsieur Serge PICHOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2020

Présents: M. Pichot, Maire

Mmes Buisson, Khamallah De Sousa, Ray, Vieira Di Nallo, Adjointes Mrs Guillochon, Kemmoe, Levi Alvares, Meilhac, Montagnon, Adjoints Mmes Depinay, De Matos, Saez, Tiouli, Conseillères Municipales Mrs Bonnefont, Da Silva, Grenier J-P, Laplanche, Martin, Soulier,

Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Bonny à M. Montagnon, Mme Debord à M. Da Silva, Mme De Sousa à M. Da Silva, M. Deverre à Mme Vieira Di Nallo, Mme El Othmani à Mme Tiouli, Mme Lasherme à Mme Despinay, Mme Mouton à M. Bonnefont, M. Giraud à M. Kemmoe, M. Lonchambon à Mme Ray.

Etaient absents : Mmes Coulon et Lavadoux, Mrs Grenier T et Lépée.

Madame Buisson a été élue secrétaire.

N° 2020-58

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur: S. KEMMOE

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, complétée par l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 permettent le report de la date du vote du budget primitif au 31 juillet 2020. Ces textes prévoient aussi qu'exceptionnellement, le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget peuvent avoir lieu dans la même séance de conseil municipal à condition de produire deux délibérations différentes.

Le rapport d'orientation budgétaire adopté au cours de la présente séance du conseil municipal a permis d'éclairer précisément sur la politique municipale au cours du prochain exercice et les éléments qui figurent au Budget Primitif 2020 ne sont en fait que la reprise à l'identique des éléments précédemment débattus. Les équilibres sont basés sur les éléments suivants :

• Une section de fonctionnement qui s'élève à 9 117 894.33€.

	Dépenses	Recettes
Crédits votés sur ce budget	9 117 894,33 €	8 835 304 €
Résultat de fonctionnement de		252 590.33 €
l'année précédente reporté		
TOTAL	9 117 894,33 €	9 117 894,33 €

L'équilibre de la section se fait sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants :

Taxe d'habitation : 13,82%

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID: 063-216301648-20200715-2020_58-DE

Taxe sur le foncier bâti : 17,65%Taxe sur le foncier non bâti : 78,97%

• <u>Une section d'investissement</u> qui s'élève à 4 339 071,33 € :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés sur ce budget	2 224 219,33 €	3 497 785,28 €
Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté	er is published	166 882,05 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	2 114 852 €	674 404 €
TOTAL	4 339 071,33 €	4 339 071,33 €

L'équilibre de la section est établi essentiellement par le biais de subventions (256 800 €) et d'un emprunt bancaire de 1 000 000 €. Il permet de financer des projets nouveaux et du matériel à hauteur de 1 064 420 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 25 voix pour et 4 abstentions, le budget joint en annexe.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, Gerzat le 15 juillet 2020.

